



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Stages à l'étranger – Public Infra-Bac

Publics concernés

Lycéen, Apprenti

Domaines secondaires

Mobilité internationale, Insertion professionnelle, Europe et international, Formation professionnelle, Apprentissage

Avec bagages, prenez un aller et revenez avec de l'expérience en retour. L'objectif de ce dispositif est de contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 2 à 4 semaines pour les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (Infra-Bac).

Échéances

Les dispositions du règlement entrent en vigueur pour les stages correspondant à l'année académique 2019/2020.

Objectifs

La Région souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

L'aide de la Région sera apportée sous la forme d'une enveloppe régionale

maximale de 3 600 € pour les non boursiers et 4 000 € pour les boursiers, dans laquelle puiser à l'occasion de chaque mobilité et pour l'ensemble du parcours de formation des apprenants, jusqu'au niveau Master 2 inclus.

L'objectif de ce dispositif est de contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 2 à 4 semaines pour les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (Infra-Bac).

Bénéficiaires

Tout lycéen, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (lycées publics ou privés sous contrat, CFA, MFR, EREA, opérateurs de formation) et réalisant un stage à l'étranger dans le cadre de son cursus en formation initiale ou continue (infra-Bac niveau V inclus).

Modalités

Conditions d'éligibilité :

Réaliser un stage professionnel en cours de cursus dans une seule et même structure professionnelle à l'étranger (hors territoires français).

Durée de 2 à 4 semaines.

Dépôt de la demande sur internet avant la date de début du stage. Les demandes soumises à la Région au-delà de la date de début de séjour sont déclarées irrecevables.

La candidature individuelle doit être validée par l'établissement d'enseignement ou de formation.

Les demandes d'apprenants de nationalité étrangère pour la réalisation d'un stage dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

Quel montant?

L'aide régionale sera accordée sous la forme d'une aide forfaitaire au séjour de 80 € par semaine de stage portée à 100 € pour les apprenants boursiers, les

apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.

Le versement de la bourse s'effectuera en une fois sur le compte de l'établissement de formation du demandeur, sur présentation d'une attestation de fin de stage datée et signée par l'entreprise à l'étranger et votre établissement de formation et précisant les dates réelles de début et de fin de stage.

Note : Prise en charge des frais supplémentaires liés au déplacement dans le cadre du séjour pour les apprenants en situation de handicap dans la limite de 1 000€ par séjour (cf. règlement d'intervention).

Comment ça marche?

Pour les bénéficiaires :

Créer ma demande : La procédure de candidature est dématérialisée. Les demandes doivent être déposées avant le début du stage. Vous pouvez déposer votre dossier en cliquant sur le bouton "créer mon dossier" en bas de page.

Pour les établissements :

Si un établissement n'est pas enregistré pour valider les demandes de ses apprenants, contacter le service Mobilités Internationales

Correspondants

Service Relation à l'Usager

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption